

 $Code\ Client: RBONDRES$ 

Client:

Mairie d'Ondres (Eaux de baignade) 40440 ONDRES <u>Destinataire</u> Mairie d'Ondres

(Eaux de baignade)

**40440 ONDRES** 

Mont de Marsan, le 24/07/2024

Prélèvements et/ou analyses réalisés à la demande de l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire

Rapport d'essai

émis le : 24/07/2024

**DOSSIER N°: SE247254** 

du 22/07/2024

Ref cde: 2020M009Lot7-DD40-2024-BAI

Commune \*:

Date de réception 22/07/2024

Heure de réception : 12:14

**ONDRES** 

2024 NumDemande \*:

Motif CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.

**Type visite** AUTRE TYPE :

BAIGNADE

Code PSV 783

N° échantillon :11220 Date et heure de prélèvement \*: 22/07/2024 09:25

Unité Gestion 0343 MAIRIE DE ONDRES
Installation 537 PLAGE D'ONDRES

Lieu de prélèvement \*: PLAGE D'ONDRES

**Méthode de prélèvement** FDT 90-521; NF EN ISO 19458

Prélèvement réalisé par \*: Léna CHECHIN (L.P.L. - M.D.M. prélèvement réalisé sous accréditation)

Mesure terrain baignade

n°Ech: 11220

Paramètres	Début Analyses Accr.	Méthode	Résultats	Unités	Critères
Température de l'air			20.0	° C	
Observations			Rien à signaler		
Température de l'eau (mesure ponctuelle)	#	Méthode interne G1702791	22.4	°C	
рН	#	NF EN ISO 10523	8.2	рН	
Transparence de l'eau		Disque de Secchi	> 1.0	m	

Tel: 05 58 06 08 08 Fax: 05 58 06 15 47 contactmdm@labopl.com





Rapport d'essai

émis le : 24/07/2024

DOSSIER N°: SE247254 du 22/07/2024

Date de réception: 22/07/2024

Bactériologie (Eau de baignade - Eau de mer)

n°Ech: 11220

Note n° DGS/EA4/2014/166 du 23 mai 2014

Paramètres	Début Analyses Accr.	Méthode	Résultats	Unités	Critères
Escherichia coli	22/07/2024 11:50:00 #	NF EN ISO 9308-3	15	/100 ml	1000
Entérocoques intestinaux	<sup>22/07/2024</sup> #	NF EN ISO 7899-1	< 15	/100 ml	370

SALINITE 32,4





Rapport d'essai

émis le : 24/07/2024

**DOSSIER N°: SE247254** du 22/07/2024

Date de réception: 22/07/2024

## **C.LAMAISON**

Technicienne, signataire habilitée Bactériologie



Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé et par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27 octobre 2011.

Les commentaires et observations ne tiennent pas compte des incertitudes de mesure.

Les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande.

Le rapport d'essai comporte 3 page(s).

Il annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. \* Donnée fournie par le client lorsqu'il est en charge du prélèvement.

Les résultats ne se rapportent qu'aux objets échantillonnés.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole #

